

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 7 mars 2022 – 20 heures, à la salle des fêtes

Présents : Mesdames Virginie DELAHAYE, Camille NORMAND, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Nicolas DUCHEMIN, Jean LEFEVRE, Jean-Pierre REVEL, Michel SAUTEREAU.

Absent excusé : Nadia SOLLOGOUB

Pouvoirs :

Pouvoir de Madame Nathalie GASC à Monsieur Patrick BONDEUX

Pouvoir de Madame Alison PETIT à Madame Virginie DELAHAYE

Pouvoir de Madame Séverine QUENNESSEN à Madame Virginie DELAHAYE

Pouvoir de Monsieur Emmanuel BEAUVOIS à Monsieur Michel SAUTEREAU

Pouvoir de Monsieur Bruno CAVOY à Monsieur Michel SAUTEREAU

Secrétaire de séance : Madame Virginie DELAHAYE

En préambule, Monsieur le Maire rappelle qu'un nouveau protocole est applicable aux écoles depuis la rentrée du 28 février. Le masque n'est plus obligatoire en extérieur pour les enfants et les adultes, et le non-brassage des enfants sur les temps de cantine n'est plus exigé. La municipalité a néanmoins décidé de maintenir la configuration d'une table par classe en cantine.

Par ailleurs, Monsieur le Maire revient sur la guerre en Ukraine. De nombreux administrés se sont manifestés pour proposer des dons, des logements. La municipalité fera prochainement une communication sur les possibilités offertes à ceux qui le souhaitent, de se mobiliser pour l'Ukraine.

La commune a elle aussi proposé un logement vacant pour l'accueil de réfugiés ukrainiens.

De façon plus symbolique, la mairie arbore depuis plusieurs jours les couleurs de l'Ukraine. Il s'agit pour la commune de montrer son soutien au peuple ukrainien.

Un rassemblement avait lieu devant la mairie de Cosne ce lundi 7 mars, pour une levée du drapeau ukrainien.

Enfin, Madame SOLLOGOUB, sénatrice et conseillère municipale, est également présidente du groupe interparlementaire d'amitié France-Ukraine au Sénat. Elle est actuellement entièrement mobilisée pour l'Ukraine. En déplacement ce jour pour la coordination des actions sur le territoire, Madame SOLLOGOUB est absente de la séance du Conseil.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis la dernière séance.

Questions à l'ordre du jour :

1- DEMANDE DE SUBVENTION – REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE / PHASE 1

L'école élémentaire de Neuvy-sur-Loire a été construite en 1953. De grands travaux de rénovation doivent être entrepris dans les prochaines années : isolation des murs, remplacement de la toiture avec isolation, changement des huisseries et vitrages, changement de chaudière, remplacement de l'éclairage intérieur avec leds, plomberie, l'électricité et réseau informatique, et des agencements intérieurs liés à la sécurité et l'accessibilité.

Malgré un entretien rigoureux et constant, ce bâtiment, vétuste et énergivore mérite une rénovation complète.

Pour ce faire, la commune s'est adjoint les services d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage, qui a réalisé une étude de faisabilité, ainsi qu'un préprogramme, avant consultation d'une maîtrise d'œuvre. Le scénario choisi consiste en une réhabilitation en trois phases, d'un montant prévisionnel total de 2.019.077,00 € H.T., toutes dépenses comprises (études préalables, maîtrise d'œuvre, contrôles, etc.).

La première phase des travaux consiste en la réhabilitation du bloc situé au centre du bâtiment, où sont situés le préau, les WC, la bibliothèque ainsi que la classe de CP. Son montant est estimé à 944.237 € H.T.

L'Etat est susceptible d'apporter son soutien financier à l'opération au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.), ainsi que la Région Bourgogne Franche-Comté, au titre du programme EFFILOGIS, et le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (S.I.E.E.N.), via ses appels à projets.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 534.027,00 € (55,37% de la phase 1) auprès de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2022.

2- DEMANDE DE SUBVENTION – REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE / PHASE 2

Afin d'adresser l'ensemble des demandes de subventions pour les 3 phases de travaux, il est également proposé au Conseil Municipal de demander une subvention de 230.102,00 € au titre de la DSIL 2022, soit 44 % du montant de la phase 2 (estimé à 522.901,00€H.T.), correspondant à la partie ouest du bâtiment. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de subvention portant sur la phase 2 du projet.

3- DEMANDE DE SUBVENTION – REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE / PHASE 3

Enfin, le montant des travaux de la 3^{ème} et dernière phase, qui correspond à la partie Est du bâtiment, comprise entre la salle de sport et la dernière classe, est estimé à 551.940,00 € H.T. Aussi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 248.309,00 € au titre de la DSIL 2022, soit 44,99 % du montant de la phase 3.

4- DEMANDE DE SUBVENTION – CAMP D'ETE 2022

Comme l'année passée, un camp d'été à destination des enfants de 8 à 11 ans sera organisé durant la session d'été 2022 de l'ALSH, du 18 au 22 juillet prochain à Mesnil-Saint-Père, dans l'Aube. Une participation de 160 € sera demandée aux familles pour les

inscriptions. Le coût prévisionnel de ce camp s'élève à 6 084,00 € H.T. La Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre avait accordé une aide à la commune l'année passée. Aussi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter à nouveau auprès de la CAF de la Nièvre une subvention de fonctionnement de 3 330 € pour ce camp.

5- CONVENTION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ASSAINISSEMENT

Adhérente à Nièvre Ingénierie depuis le 4 mars 2019, la commune a la possibilité, comme les années passées, de bénéficier des services de l'Agence en matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'assainissement. Nièvre Ingénierie propose à la municipalité de renouveler la convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage assainissement pour 2022. Le montant de la prestation reste identique à celui proposé en 2021, à savoir 200 € H.T. correspondant à 2,5 heures de mission. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

6- BON CADEAU – RETRAITE D'UN AGENT COMMUNAL

Un agent du service technique est parti en retraite le 1^{er} janvier 2022. Afin de marquer son départ, sur proposition de la commission du personnel, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'offrir à cet agent un bon cadeau d'une valeur de 80 euros, à valoir dans un magasin d'articles de pêche.

Questions diverses :

- Madame NORMAND indique qu'il sera nécessaire de solliciter auprès des services de la Communauté de Communes un conteneur supplémentaire d'ordures ménagères rue du Paradis.
- Monsieur SAUTEREAU et Monsieur LEFEVRE signalent également la présence de nombreux détritiques au niveau du terrain de boules. Un mot sera adressé à l'association à ce sujet.
- Madame NORMAND ajoute également qu'une décharge sauvage se trouve Quai de Loire, au même niveau que la station d'épuration.

Avant de laisser la parole au public, Monsieur le Maire rappelle la levée de certaines mesures sanitaires à compter du 14 mars prochain. Ainsi, la présentation du passe vaccinal et le port du masque ne seront plus exigés, à l'exception de quelques situations : le passe sanitaire restera en vigueur à l'entrée des hôpitaux, des maisons de retraite et des établissements pour personnes handicapées, le port du masque restera obligatoire dans les transports collectifs.

Monsieur le Maire revient sur l'évènement du week end dernier : la Loire Propre, qui comme les années passées, a attiré une cinquantaine de personnes. Réalisée en partenariat avec la société de chasse, cette manifestation a permis le ramassage d'environ 6m3 d'objets de toutes sortes (bidons, pneus,...). Merci à tous les participants ! La municipalité réfléchit à organiser une opération « Village Propre » en septembre prochain.

Ce vendredi 11 mars à 19h30, salle des fêtes, la municipalité récompensera les lauréats du concours des maisons illuminées et vitrines décorées.

Le dimanche 13 mars à midi, se tiendra à la salle des fêtes le repas des Aînés qui avait été reporté en raison de la crise sanitaire.

Le samedi 19 mars à 10h, la municipalité organise une cérémonie de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Une gerbe sera déposée à la stèle, chemin des Mariniers.

Le même jour à 11h, la municipalité remettra la médaille de la commune à une administrée de notre commune, à l'occasion d'un évènement marquant de son existence.

Monsieur le Maire remettra leur carte électorale aux jeunes électeurs, le 26 mars prochain à 11h, salle du Conseil, à l'occasion d'une cérémonie de la citoyenneté.

Le 3 avril, Neuvy accueillera l'un des départs du rallye-promenade organisé dans le cadre de la « Faites de la Nationale 7 » par l'association J'AIME POUQUES.

Le 9 avril, se tiendra la 30^{ème} Foire au Boudin. Les deux dernières éditions n'avaient pas pu avoir lieu en raison de la pandémie. Cette année, la manifestation sera associée à une foire aux plantes. De nombreuses surprises vous attendent !

L'équipe municipale finalise actuellement les budgets 2022.

Les grands projets sont bien entendu la rénovation de l'école élémentaire et la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue des Vignerons.

La collectivité poursuit par ailleurs le renouvellement de son matériel informatique.

Il sera procédé à l'automne à un test de végétalisation sur un quart du cimetière. Les combles de la mairie et des logements communaux rue Jean Jaurès ont été isolés dans le cadre d'une opération subventionnée via le SIEEN.

Le programme de réfection des voiries se poursuit également. De même, une voie sera réalisée rue de Bellevue notamment pour accéder à la résidence AGES ET VIE.

L'achat de divers matériels pour le service technique, le service jeunesse et le service administratif est programmé.

L'aménagement du terrain qui abrite les services techniques est également envisagé, ainsi que le remplacement des caméras de vidéosurveillance de la salle polyvalente.

Enfin, l'étude de revitalisation centre-bourg touche bientôt à sa fin. 19 fiches actions ont été réalisées. Certaines d'entre elles, peu coûteuses pourront être réalisées.

Monsieur DUCHEMIN souhaite connaître le résultat de la candidature de la mairie pour l'acquisition de la gare. Aucune nouvelle information.

Monsieur le Maire poursuit et indique que l'installation d'un WIFI public et gratuit est en cours.

De même, le dossier de convention avec la déchèterie de Bonny-sur-Loire est lancé. La Communauté de Communes Cœur de Loire s'est adjoint les services d'un cabinet de conseils pour la rédaction d'une convention permettant aux administrés des communes de Neuvy et d'Annay d'utiliser la déchèterie de Bonny. Une réunion doit avoir lieu prochainement avec les différents acteurs.

Concernant la fibre, son déploiement sur l'ensemble de la commune sera probablement effectif début 2023.

La commune propose à la vente des terrains situés route de la Villeneuve (à l'emplacement de l'actuel verger conservatoire qui sera, lui, déplacé) et rue du port au Bois (anciennes serres).

La municipalité envisage également le lancement d'une étude de faisabilité d'une chaufferie bois pour certains bâtiments publics du bourg.

Les administrés recevront à l'occasion de l'envoi de la prochaine facture d'eau, un sondage sur la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration, pour leur jardin, le lavage des voitures, ... Monsieur SAUTEREAU souhaiterait savoir si, dans l'éventualité

où la municipalité adhérerait au projet, l'eau serait payante. Oui, proposer une gratuité semble inopportun. Une facturation, même symbolique, est plus en adéquation avec l'esprit du projet.

Enfin, Monsieur le Maire exprime sa colère ainsi que celle de l'ensemble du Conseil, suite aux incivilités intervenues ces dernières semaines sur la commune, en particulier l'incendie de la barque qui ornait le rond-point Nord depuis sa réfection. La commune a porté plainte. Une enquête est en cours. Ces équipements publics représentent du temps et de l'argent !

Monsieur le Maire passe la parole au public.

Un administré a remarqué la présence d'un géomètre sur les voies communales et s'interroge sur sa mission. Il s'agit d'une opération de géo-référencement des réseaux publics. Ces derniers sont répertoriés et cartographiés avec une grande précision, ce qui facilite le travail des entreprises de travaux et des concessionnaires de réseaux.

L'opérateur FREE s'est positionné sur l'antenne de téléphonie d'Orange située au Bois de Reaux. Il est demandé si l'installation d'un autre opérateur est envisagée. La municipalité n'a pas connaissance de l'installation d'autres opérateurs.

Une administrée sollicite des précisions sur le recueil des dons pour l'Ukraine. La ville de Cosne et son Centre Communal d'Action Sociale se mobilisent pour aider l'Ukraine et soutiennent l'appel aux dons de la Protection Civile et de l'Association des Maires de France. Aussi, en accord avec ville de Cosne, nous invitons les personnes qui le souhaitent, à déposer leurs dons à l'**ancien local Gamm Vert** situé à côté du Centre Technique Municipal, 32 rue La Fayette (entrée unique par le parking du centre technique) ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h.

De même, les particuliers qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invités à se signaler sur la plateforme : <https://parrainage.refugies.info/>.

Cette plateforme a vocation à recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire. Les particuliers volontaires seront mis en relation à cette fin avec des associations.

Aucune observation n'a été portée sur le cahier de doléances depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h15.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 11 avril 2022 et sera consacré au vote des comptes administratifs et des budgets.

Le secrétaire de séance,
Virginie DELAHAYE



Le Maire,
Patrick BONDEUX



